

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :
0210014 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	8
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	11
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	12
UDI CC APV, RESEAU D'AUXONNE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	13
UDI CC APV, RESEAU D'AUXONNE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	18
UDI CC APV, RESEAU D'AUXONNE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	19
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	20
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	20
Annexes	21
Liste des sigles	22
Informations sur les Points de Surveillance	23
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	24

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

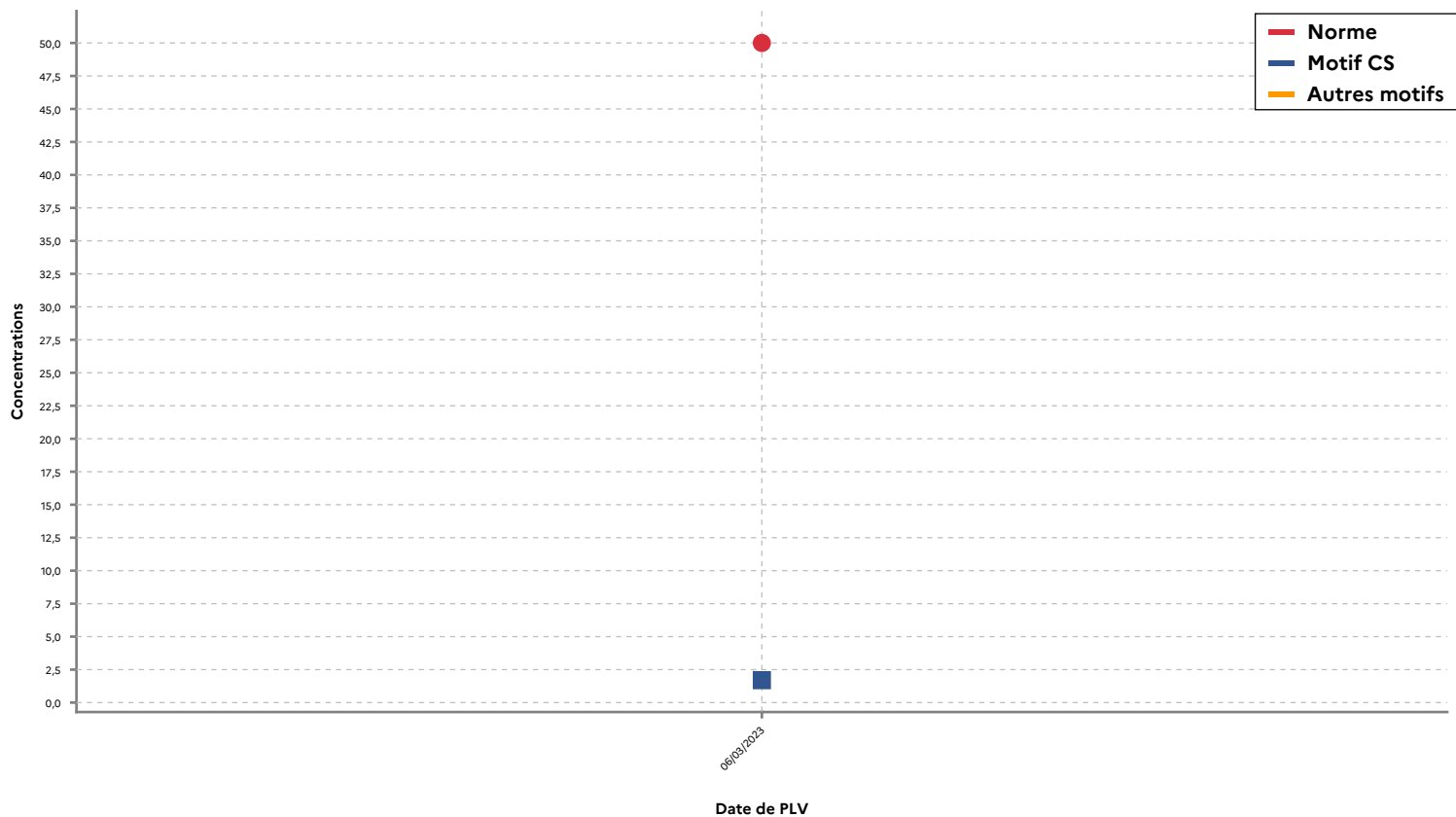
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

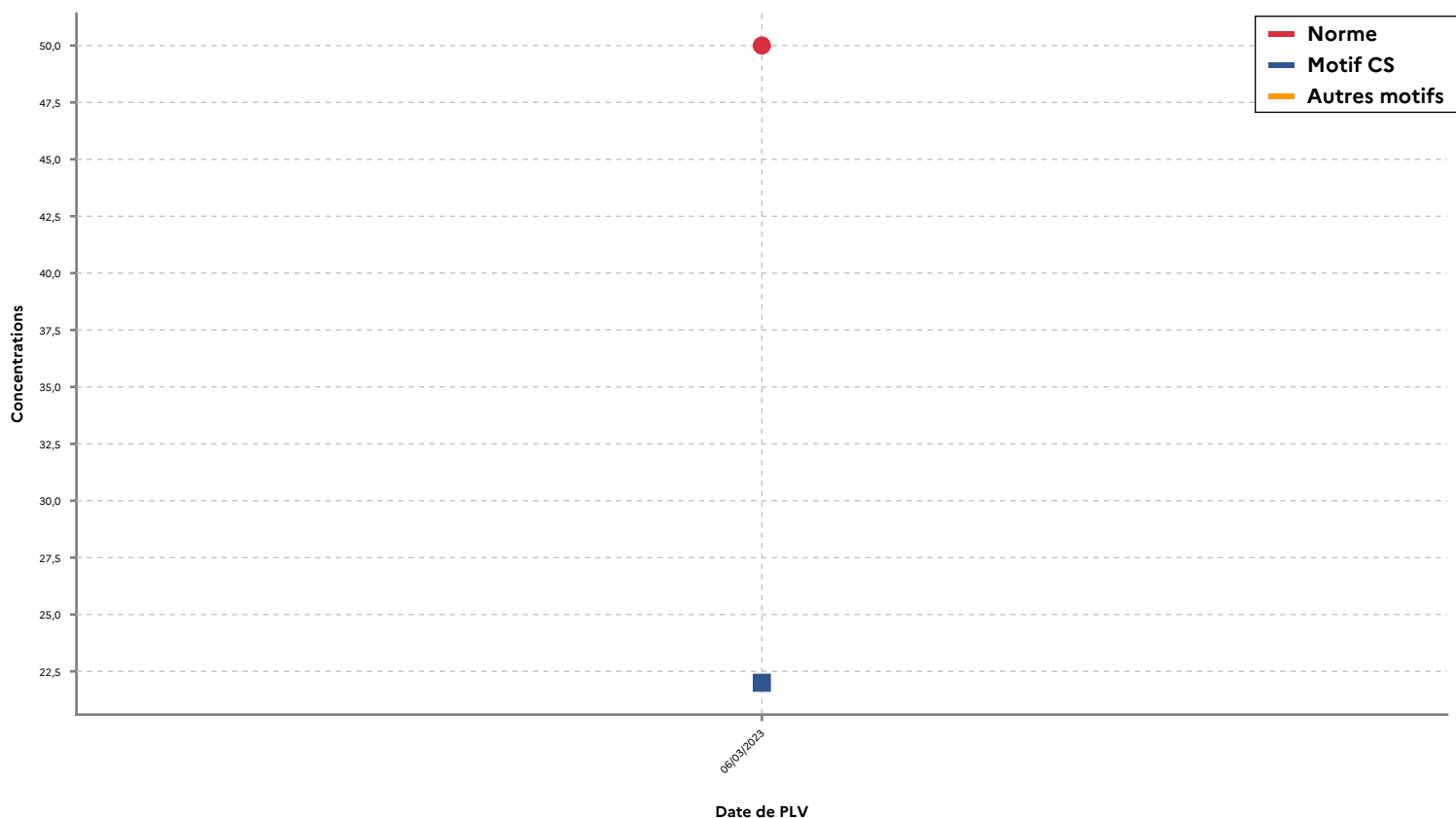
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1)	PUITS	AUXONNE	05008X0009	Procédure terminée (captage public)	27/07/2000	18/12/2001	31/10/2002	80 %
P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2)	PUITS	AUXONNE	05008X0152	Procédure terminée (captage public)	27/07/2000	18/12/2001	31/10/2002	80 %
P. CREUX DU BOUCHER (P3)	PUITS	AUXONNE	05008X0138	Procédure terminée (captage public)	27/07/2000	18/12/2001	31/10/2002	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

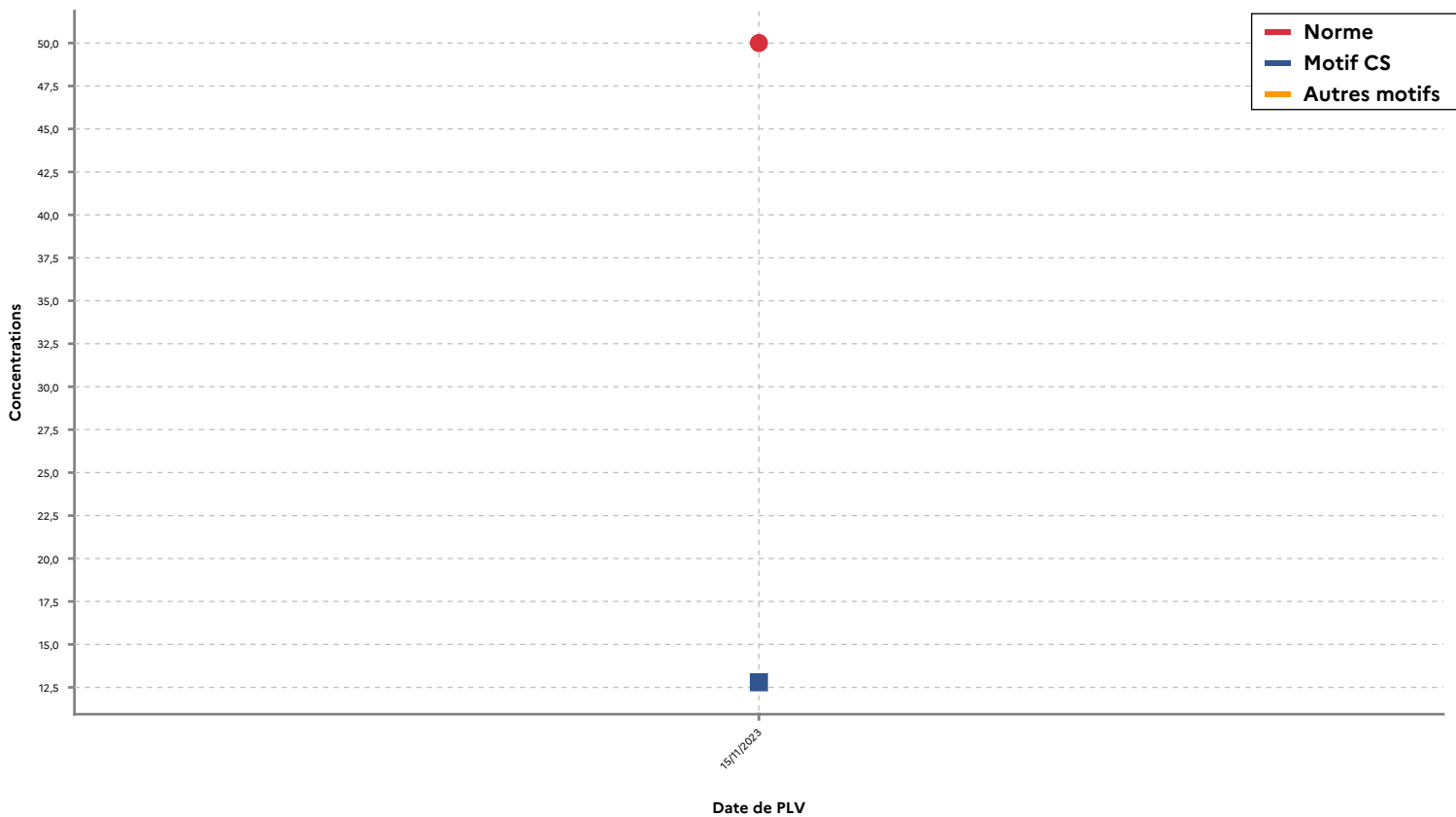
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000029 - P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000030 - P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000032 - P. CREUX DU BOUCHER (P3)



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02101291 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

021000140 - STP D'AUXONNE

Débits de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	2 600
Débit moyen journalier	1 263
Débit réglementaire	1 263

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021000142 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
7 609	7 609	7 609	7 609

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21038	AUXONNE	-	100	7 592

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021000142 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Unité de distribution CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Code : 021000142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					21	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					21	0,00		5,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	21	0,00		1,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	21	10,00	15,00	23,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					21	18,70	19,48	20,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,95	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,90	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	16	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					21	0,06	0,59	0,91		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					21	0,09	0,66	1,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	46,72		57,32		
ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	4		4		2
PH	unité pH			6,50	9,00	21	6,80		7,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,35		7,44		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	15,70		16,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	19,10		21,80		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	73,27	73,72	74,16		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	13,30	14,98	17,20		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	21	430,00	442,38	459,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,15	6,32	6,48		
POTASSIUM	mg/L					2	1,30	1,35	1,40		
SODIUM	mg/L				200,00	2	7,60	7,75	7,90		
SULFATES	mg/L				250,00	5	28,30	29,92	31,80		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	4	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	14,00	15,50	17,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	21	0,00	0,00	0,04		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Code : 021000142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	17,10	18,10	19,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,34	0,36	0,37		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,65	0,68	0,75		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,03	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	2	0,08	0,17	0,27		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,10	0,12	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			2	0,00	4,50	9,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			2	0,00	3,50	7,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,28	1,10		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	1,30	2,10	3,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,83	1,19	1,60		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	1,10	1,88	2,80		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	3,23	5,44	8,50		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Code : 021000142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAIN CATION	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
CHLOROENZÈNES											
DICHLOROENZÈNE-1,4	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			2	0,28	0,30	0,31	2	

Unité de distribution : CC APV, RESEAU D'AUXONNE

Code : 021000142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
BENTAZONE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,02		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,11	0,31		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					2	0,26	0,37	0,48		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,02	0,02	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,28	0,36	0,44		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acifluorfen, aclonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminotriazole, a mitraze, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azinphos éthyl, azoxystrobine, bendiocarbe, benfluraline, benomyl, benoxacor, betacyfluthrine, bifenthrine, bioresmethrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, buturon, béalaxyl, cadusafos, captafol, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorbromuron, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4-méthylphénol-3, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyanazine, cyazofamide, cycloxydime, cycluron, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, demeton s méthyl, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dibutylétain cation, dicamba, dichlobénil, dichlofenthion, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, diniconazole, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diquat, dithianon, diuron, emamectine, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esfenvalérate, ethephon, ethidimuron, ethion, ethofumésate, et hylenethiouree, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxaprop-p-éthyl, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop-p-butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, flumioxazine, fluométuron, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurprimidol, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, heptamethyltrisiloxane modifié, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexaflumuron, hexazinone, hexythiazox, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mancozèbe, mandipropamide, mecoprop-1-octyl ester, mefenacet, mepfenpyr diethyl, mepiquat, meptyldinocap, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, mépanipyrim, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthidathion, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métolachlore, métoxuron, métribuzine, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxamyl, oxyfluorène, paclobutrazole, paraquat, parathion méthyl, parathion éthyl, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosalone, phoxime, piclorame, picolinafen, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propoxur, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridabène, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanol, pyroxsulame, pyréthrine, quinalphos, quinmerac, quinoxifen, quitozène, quizalofop, quizalofop-p-éthyl, sebuthylazine 2-hydroxy, secbuméton, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, teflubenzuron, tefluthrine, terbacile, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiachlopride, thiazfluron, thidiazuron, thiencarbazon-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiobencarde, thiodicarbe, thiofanox sulfoxyde, thiométon, thébutiuron, triadiméfon, triallate, triasulfuron, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, trichloronat, triclopyr, trietazine 2-hydroxy, trietazine deséthyl, trifloxystrobine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, triforine, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STP D'AUXONNE	CHLOROTHALONIL R471811	09/04/2024	0,31 microgramme/L		0,10		
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : CC APV, RESEAU D'AUXONNE	CHLOROTHALONIL R471811	16/01/2024	0,28 microgramme/L		0,10		

Nombre de dépassement des références de qualité :

3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STP D'AUXONNE	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	09/04/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	09/04/2024	4,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	21/10/2024	4,00			1	2

Unité de distribution CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	21
Nombre de prélèvements non-conformes	0	2
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	90,48 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau est de bonne qualité, elle peut être consommée par tous.

A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, dans son avis du 29/04/2024 l'Anses a réévalué le risque sanitaire (pertinence) du chlorothalonil R471811, et l'a classé comme non pertinent. Pour cette raison ce paramètre n'est pas pris en compte dans l'indicateur global de qualité.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	21
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	2
Respect des références de qualité	95,24 %	90,48 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STP D'AUXONNE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	UDI - CC APV, RESEAU D'AUXONNE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		48

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		63

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021000142 - CC APV, RESEAU D'AUXONNE

021000029 - P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000029	P.ENTRE 2 PONTS N°1(OU BIEF 1)	Principal	21038 - AUXONNE	ROBINET EB DANS L'OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000030 - P.ENTRE 2 PONTS N°2(OU BIEF 2)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000030	P. ENTRE DEUX PONTS N°2	Principal	21038 - AUXONNE	ROBINET EB DANS L'OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000032 - P. CREUX DU BOUCHER (P3)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000032	P. CREUX DU BOUCHER (P3)	Principal	21038 - AUXONNE	DANS L'OUVRAGE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000140 - STP D'AUXONNE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000142	STP D'AUXONNE	Principal	21038 - AUXONNE	BACHE " LES POINTES "	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2024

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l'unité de gestion et d'exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l'eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

TTP : STP D'AUXONNE (021000140)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)											
				1	2	2	4		4		2
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					2	46,72		57,32		
PH	unité pH			6,50	9,00	10	6,80		7,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,35		7,44		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	15,70		16,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	19,10		21,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						5	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						5	1,00	1,00	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	5	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP D'AUXONNE (021000140)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 194	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	5	12,00	13,60	15,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					5	19,10	19,48	20,20		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	14,00	15,50	17,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,26	0,26	0,26		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,28	0,33	0,37		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,02	0,02	0,03		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,31	0,31	0,31	1	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	5	0,00		1,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	5	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					5	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					5	0,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	73,27	73,72	74,16		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	5	430,00	440,60	453,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	13,30	14,98	17,20		
POTASSIUM	mg/L					2	1,30	1,35	1,40		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	6,15	6,32	6,48		
SODIUM	mg/L				200,00	2	7,60	7,75	7,90		
SULFATES	mg/L				250,00	5	28,30	29,92	31,80		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,65	0,68	0,75		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	5	0,00	0,01	0,04		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	17,10	17,86	18,60		

TTP : STP D'AUXONNE (021000140)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L	1,00				5	0,34	0,36	0,37		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,03	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,10	0,12	0,14		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
BENTAZONE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,01	0,02		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,02	0,17	0,31		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					5	0,65	0,78	0,91		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					5	0,69	0,85	1,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,83	0,87	0,91		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,30	1,60	1,90		

TTP : STP D'AUXONNE (021000140)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,10	1,30	1,50		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	3,23	3,77	4,31		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

UDI : CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	31	6,80		7,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<i>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</i>											
<i>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</i>											
ASPECT (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,94	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,88	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	16	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	16	10,00	15,44	23,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					16	18,70	19,48	20,50		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,48	0,48	0,48		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,44	0,44	0,44		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,28	0,28	0,28	1	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					16	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					16	0,00		5,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	16	430,00	442,94	459,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	16	0,00	0,00	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			1	19,30	19,30	19,30		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	2	0,08	0,17	0,27		
NICKEL	microgramme/L		20,00			2	0,00	4,50	9,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			2	0,00	3,50	7,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					16	0,06	0,53	0,71		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					16	0,09	0,60	0,80		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,55	1,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	1,40	1,50	1,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	2,20	2,60	3,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	2,10	2,45	2,80		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	5,70	7,10	8,50		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

UDI : CC APV, RESEAU D'AUXONNE (021000142)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210259 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	9
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	12
UDI CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	17
UDI CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	18
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	19
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	19
Annexes	20
Liste des sigles	21
Informations sur les Points de Surveillance	22
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	23

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

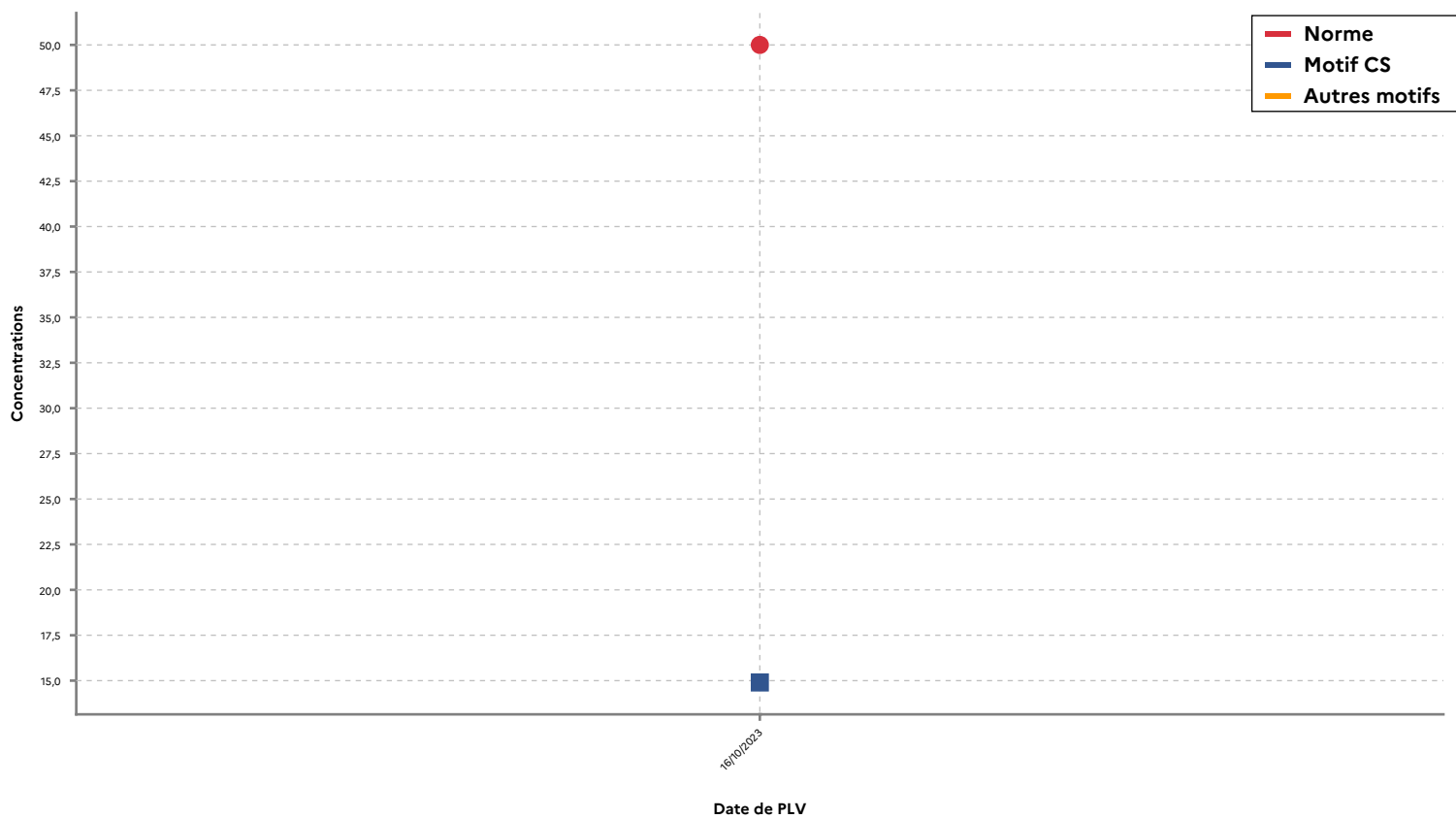
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P. DE SOISSONS	PUITS	SOISSONS-SUR-NACE Y	05011X0005	Procédure terminée (captage public)	14/05/2003	08/02/2007	19/08/2008	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000604 - P. DE SOISSONS



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02101291 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

021001399 - STP DU PUIITS DE SOISSONS

Débits de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	516
Débit moyen journalier	200
Débit réglementaire	200

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
SOUDE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
CHARBON ACTIF EN GRAINS	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021001400 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 314	1 314	1 314	1 314

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21269	FLAMMERANS	-	100	453
021	21610	SOISSONS-SUR-NACEY	-	100	357
021	21680	VIELVERGE	-	100	499

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021001400 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Code : 021001400

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		190,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		110,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	9,00	14,10	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					10	19,00	19,63	20,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,80	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,80	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,07	0,56		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,16	0,41	0,67		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,19	0,47	0,73		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	33,16		33,16		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4											
(*)				1	2	1	3		3		1
PH	unité pH			6,50	9,00	10	7,00		7,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,46		7,46		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	20,20		20,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	25,20		25,40		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	84,95	84,95	84,95		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	31,60	32,05	32,50		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	576,00	582,10	589,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	9,40	9,40	9,40		
POTASSIUM	mg/L					1	11,00	11,00	11,00		
SODIUM	mg/L				200,00	1	14,10	14,10	14,10		
SULFATES	mg/L				250,00	2	31,80	33,75	35,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	12,50	25,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	17,00	17,00	17,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	10	0,00	0,01	0,03		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Code : 021001400

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	13,60	14,43	14,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,27	0,28	0,30		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	2	0,79	1,06	1,33		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	48,00	48,00	48,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	2,00	2,00	2,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,11	0,11	0,11		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,04	0,04	0,04		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,05	0,05	0,05		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,11	0,11	0,11		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	2,90	4,50	6,10		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	6,30	7,75	9,20		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	1,40	1,45	1,50		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	3,80	4,15	4,50		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	14,50	17,85	21,20		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Code : 021001400

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAIN CATION	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,07	0,07	0,07		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

Code : 021001400

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,04	0,07		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,02		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,07	0,08	0,09		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acifluorfen, aclonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminotriazole, a mitraze, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azinphos éthyl, azoxystrobine, bendiocarbe, benfluraline, benomyl, benoxacor, bentazone, betacyfluthrine, bifenthrine, biores methrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, buturon, béalaxyl, cadusafos, captafol, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carbétamide, cga 35474 2, cga 369873, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorbromuron, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequ at, chloro-4 méthylphénol-3, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortolu ron, clethodime, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyanazine, cyazofamide, cycloxydime, cycluron, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cy proconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, demeton s méthyl, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétr yne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dibutylétain cation, dicamba, dichlobénil, dichlofenthion, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropr opylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, di méthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, diniconazole, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diquat, dithianon, diuron, ema mectine, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esfenvalérate, ethephon, ethidimuron, ethion, et hofumésate, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxaprop-p-ethyl, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fonicamide, florasula m, fluazifop, fluazifop-p-butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, flumioxazine, fluométuron, fluopicolide, fluopyram, flupyrifururon-mét hyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurprimidol, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron , fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, heptamethyltrisiloxane modifié, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexaflumuron, h exazinone, hexythiazox, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, iodosulf uron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mancozèbe , mandipropamide, mecoprop-1-octyl ester, mefenacet, mefenpyr diethyl, mepiquat, meptyldinocap, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron m éthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, mépanipirim, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthidathion, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métolachlore, métoxuron, métribuzine, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, néburon, oryzalin, oxa acetochlo re, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxamyl, oxyfluorfen, paclobutrazole, paraquat, parathion méthyl, parathion éthyl, pencycur on, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosalone, phoxime, piclorame, picolinafen, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propoxur, propoxycarbazone, propyzamide, pros ulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridabène, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanyl, pyroxsulame, pyréthrine, quinalphos, quin merac, quinoxyfen, quintozène, quizalofop, quizalofop-p-éthyl, sebuthylazine 2-hydroxy, secbuméton, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spiroxamine, sulcotrione, sul fosulfuron, sébuthylazine, teflubenzuron, tefluthrine, terbacile, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydrox y, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiazfluron, thidiazuron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiobencarde, thiodicarbe, thiofanox sulfoxyde, thiom éton, thébuthiuron, triadiméfon, triallate, triasulfuron, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, trichloronat, triclopyr, trietazine 2-hydroxy, trietazine desethyl, trifloxystro bine, trifluraline, triflurosulfuron-méthyl, triforine, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichl orophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STP DU Puits de Soissons	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	09/04/2024	3,00			1	2

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	10
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	10
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	90,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STP DU PUIITS DE SOISSONS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	UDI - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		24

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	100,00 %
Nombre de prélèvements :	30

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021001400 - CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS

021000604 - P. DE SOISSONS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
021000000608	P. DE SOISSONS	Principal	21610 - SOISSONS-SUR-NACEY	ROBINET EB STATION	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021001399 - STP DU PUIITS DE SOISSONS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001550	STP DU PUIITS DE SOISSONS	Principal	21680 - VIELVERGE		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2024

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l'unité de gestion et d'exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l'eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

TTP : STP DU PUIITS DE SOISSONS (021001399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L			1	2	1	33,16		33,16		1
PH	unité pH			6,50	9,00	4	7,00		7,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,46		7,46		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	20,20		20,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	25,20		25,40		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	1,00	1,00	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DU PUIITS DE SOISSONS (021001399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	2	11,00	12,50	14,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					2	19,20	19,45	19,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	25,00	25,00	25,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	17,00	17,00	17,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,09	0,09	0,09		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,07	0,07	0,07		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		2,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	84,95	84,95	84,95		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	2	576,00	577,00	578,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	31,60	32,05	32,50		
POTASSIUM	mg/L					1	11,00	11,00	11,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	9,40	9,40	9,40		
SODIUM	mg/L				200,00	1	14,10	14,10	14,10		
SULFATES	mg/L				250,00	2	31,80	33,75	35,70		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	2	0,79	1,06	1,33		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	13,60	14,20	14,80		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,27	0,28	0,30		

TTP : STP DU PUIITS DE SOISSONS (021001399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		1	48,00	48,00	48,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L			0,70		1	0,11	0,11	0,11		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,04	0,04	0,04		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				1	0,11	0,11	0,11		
MERCURE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50				1	0,07	0,07	0,07		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,50	0,56	0,62		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,55	0,62	0,69		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				1	2,90	2,90	2,90		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				1	1,50	1,50	1,50		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	6,30	6,30	6,30		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	3,80	3,80	3,80		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	14,50	14,50	14,50		

TTP : STP DU PUIITS DE SOISSONS (021001399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

UDI : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,30		7,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<i>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</i>											
<i>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</i>											
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,75	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,75	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,07	0,56		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	9,00	14,50	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					8	19,00	19,68	20,30		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					8	0,00		190,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					8	0,00		110,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	8	578,00	583,38	589,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	8	0,00	0,01	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			1	14,90	14,90	14,90		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,05	0,05	0,05		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	2,00	2,00	2,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAIN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					8	0,16	0,37	0,67		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					8	0,19	0,43	0,73		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	6,10	6,10	6,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	1,40	1,40	1,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	9,20	9,20	9,20		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	4,50	4,50	4,50		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	21,20	21,20	21,20		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

UDI : CC APV, RESEAU DE FLAMMERANS (021001400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210271 - CC APV, R. LABERGEMENT LES AUXONNE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	11
UDI CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	16
UDI CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	17
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	18
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	18
Annexes	19
Liste des sigles	20
Informations sur les Points de Surveillance	21
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	22

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CC APV, R. LABERGEMENT LES AUXONNE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P. DE LABERGEMENT	PUITS	LABERGEMENT-LES-AUXONNE	05274X1016	Procédure terminée (captage public)	22/12/1973	13/02/1974	10/06/1974	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02101291 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

021001459 - STP DU RESEAU DE LABERGEMENT

Débites de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	92
Débit réglementaire	92

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
HYPOCHLORITE DE SODIUM	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
PERMANGANATE DE POTASSIUM	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
CHARBON ACTIF EN GRAINS	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021001460 - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
650	650	650	650

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21268	FLAGEY-LES-AUXONNE	-	100	206
021	21331	LABERGEMENT-LES-AUXONNE	-	100	344
021	21701	VILLERS-ROTIN	-	100	124

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021001460 - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Unité de distribution CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Code : 021001460

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		210,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		200,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	9	8,00	15,11	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					9	19,40	19,90	20,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,78	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,44	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,05	0,24	0,45		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,12	0,28	0,51		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	56,67		56,67		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4				1	2	1	3		3		1
<small>(*)</small>											
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,20		7,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,30		7,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	25,00		25,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	30,80		32,30		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	117,92	117,92	117,92		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	26,10	26,40	26,70		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	637,00	651,89	665,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,85	6,85	6,85		
POTASSIUM	mg/L					1	6,00	6,00	6,00		
SODIUM	mg/L				200,00	1	8,40	8,40	8,40		
SULFATES	mg/L				250,00	2	46,30	46,55	46,80		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	8	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	5,00	5,00	5,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,02		

Unité de distribution : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Code : 021001460

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	6,70	6,85	7,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,13	0,14	0,14		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	2	1,03	1,32	1,61		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,08	0,08	0,08		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,08	0,08	0,08		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	2,55	5,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	6,50	13,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	4,80	9,60		
TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	0,00	13,85	27,70		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Code : 021001460

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAIN CATION	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,08	0,08	0,08		

Unité de distribution : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

Code : 021001460

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,04	0,08		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CGA 354742	microgramme/L					2	0,05	0,05	0,06		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,07	0,07	0,07		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,15	0,18	0,21		
METOLACHLOR NOA 413173	microgramme/L					2	0,08	0,08	0,08		
OXA METAZACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,03	0,05		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acifluorfen, aclonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminotriazole, amitraxe, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azinphos éthyl, azoxystrobine, bendiocarbe, benfluraline, benomyl, benoxacor, bentazone, betacyfluthrine, bifenthrine, bioresmethrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, buturon, béalaxyl, cadusafos, captafol, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carbétamide, cga 36987 3, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorbromuron, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-3, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyanazine, cyazofamide, cycloxydime, cycluron, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, demeton s méthyl, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dibutylétain cation, dicamba, dichlobénil, dichlofenthion, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfurone, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, diniconazole, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diquat, dithianon, diuron, emamectine, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esfenvalérate, ethephon, ethidimuron, ethion, ethofumésate, et hylenethiouree, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxaprop-p-éthyl, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluzifop-p-butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, flumioxazine, fluométuron, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurprimidol, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénurone, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, heptamethyltrisiloxane modifié, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexaflumuron, hexazinone, hexythiazox, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mancozèbe, mandipropamide, mecoprop-1-octyl ester, mefenacet, mepfenpyr diéthyl, mepiquat, meptyldinocap, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, mépanipyrim, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthidathion, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métolachlore, métoxuron, métribuzine, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxamyl, oxyfluorfen, paclbutrazole, paraquat, parathion méthyl, parathion éthyl, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiaphame, phosalone, phoxime, piclorame, picolinafen, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propoxur, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridabène, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanol, pyroxsulame, pyréthrine, quinalphos, quinmerac, quinoxifen, quintozène, quizalofop, quizalofop-p-éthyl, sebutylazine 2-hydroxy, secbuméton, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spirosamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébutylazine, teflubenzuron, tefluthrine, terbacile, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiazfluron, thidiazuron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiobencarde, thiodicarbe, thiofanox sulfoxyde, thiométon, thébutiuron, triadiméfon, triallate, triasulfuron, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, trichloronat, triclopyr, trietazine 2-hydroxy, trietazine deséthyl, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-méthyl, triforine, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	13/03/2024	3,00			1	2

Unité de distribution CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	88,89 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STP DU RESEAU DE LABERGEMENT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	UDI - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		21

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		27

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021001460 - CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX.

021000419 - P. DE LABERGEMENT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
021000000423	P. DE LABERGEMENT	Principal	21331 - LABERGEMENT-LES-AUXONNE	ROBINET EAU BRUTE DANS STATION	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021001459 - STP DU RESEAU DE LABERGEMENT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001646	STP DU RÉSEAU DE LABERGEMENT LES AUXONNE	Principal	21268 - FLAGEY-LES-AUXONNE		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2024

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l'unité de gestion et d'exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l'eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT (021001459)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L			1	2	1	3		3		1
PH	unité pH			6,50	9,00	4	7,00		7,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,30		7,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	25,00		25,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	30,80		32,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,50	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT (021001459)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	2	8,00	13,00	18,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					2	19,60	20,15	20,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	5,00	5,00	5,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CGA 354742	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,21	0,21	0,21		
METOLACHLOR NOA 413173	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
OXA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,05	0,05	0,05		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,08	0,08	0,08		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		210,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	12,00		200,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	117,92	117,92	117,92		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	2	637,00	645,00	653,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	26,10	26,40	26,70		
POTASSIUM	mg/L					1	6,00	6,00	6,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,85	6,85	6,85		
SODIUM	mg/L				200,00	1	8,40	8,40	8,40		
SULFATES	mg/L				250,00	2	46,30	46,55	46,80		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	2	1,03	1,32	1,61		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	2	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT (021001459)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	6,70	6,85	7,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,13	0,14	0,14		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,08	0,08	0,08		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,08	0,08	0,08		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,08	0,08	0,08		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,16	0,26	0,35		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,18	0,31	0,43		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DU RESEAU DE LABERGEMENT (021001459)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

UDI : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,50		7,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<i>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</i>											
<i>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</i>											
ASPECT (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,71	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,43	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	7	12,00	15,71	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					7	19,40	19,83	20,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	7	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
CGA 354742	microgramme/L					1	0,05	0,05	0,05		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,15	0,15	0,15		
METOLACHLOR NOA 413173	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	7	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	7	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					7	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					7	0,00		10,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	7	641,00	653,86	665,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	7	0,00	0,00	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,02	0,02	0,02		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGÈNES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					7	0,05	0,23	0,45		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					7	0,12	0,28	0,51		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	13,00	13,00	13,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	5,10	5,10	5,10		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	9,60	9,60	9,60		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	27,70	27,70	27,70		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, R. DE LABERGEMENT LES AUX. (021001460)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210110 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	8
Données sur la production de l'unité de gestion	9
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	10
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	11
UDI CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	12
UDI CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	17
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	18
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	18
Annexes	19
Liste des sigles	20
Informations sur les Points de Surveillance	21
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	22

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

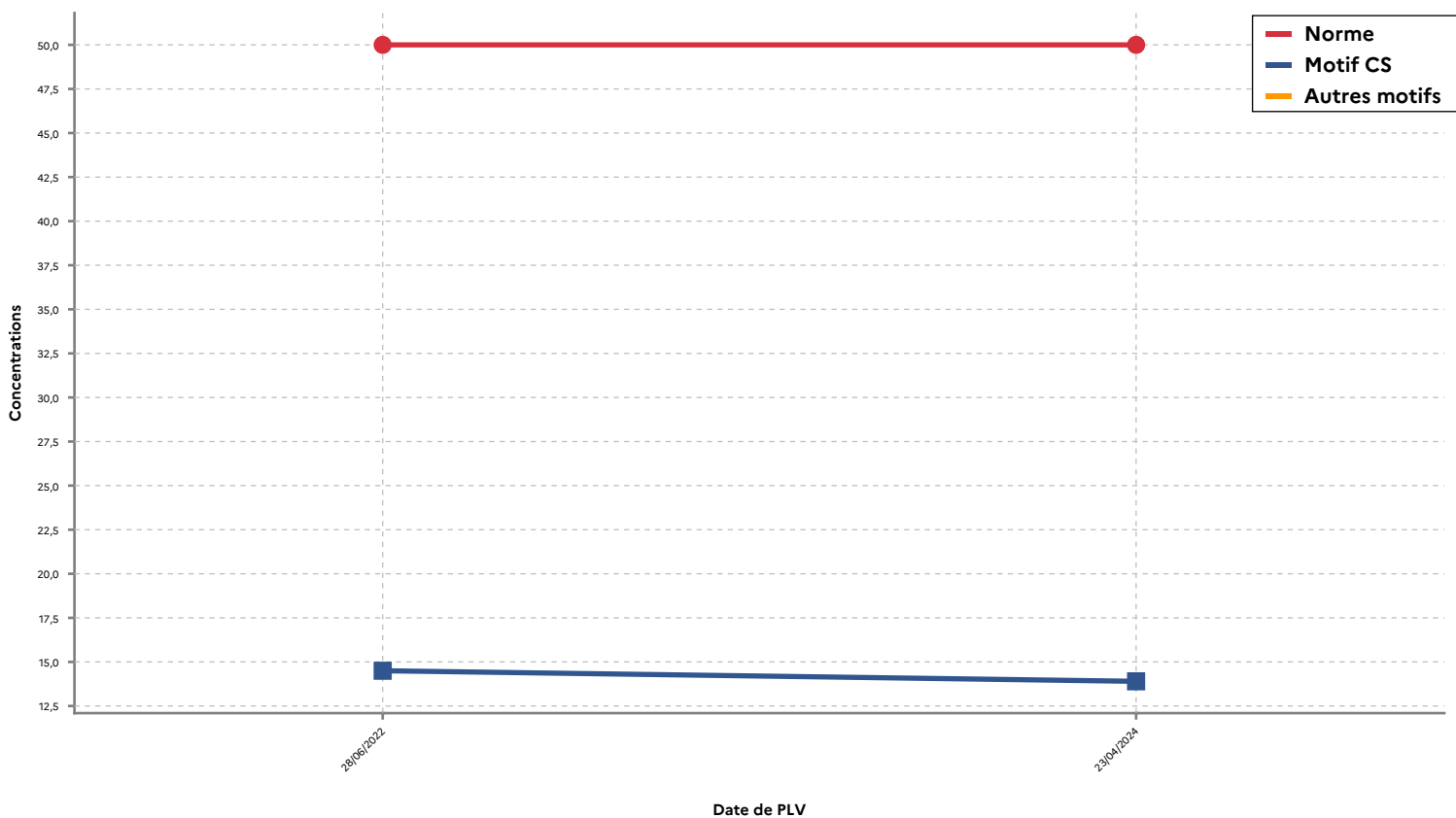
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

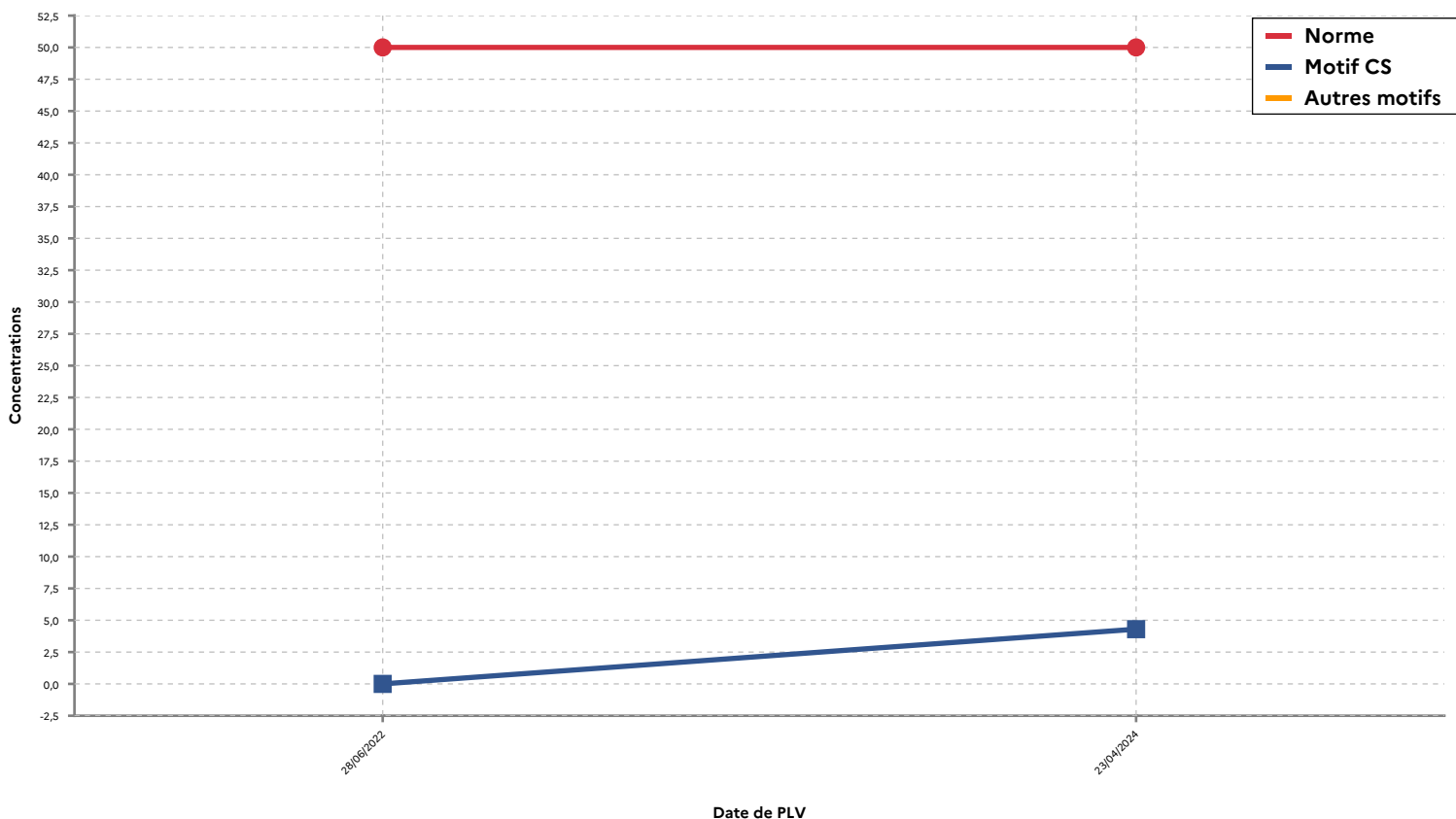
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P. N°1 DE LAMARCHE (NORD COTÉSTADE)	PUITS	LAMARCHE-SUR-SAONE	05004X0036	Procédure terminée (captage public)	24/08/2010	13/11/2012	24/01/2013	80 %
P. N° 2 DE LAMARCHE (SUDCOTÉ SAONE)	PUITS	LAMARCHE-SUR-SAONE	05004X0073	Procédure terminée (captage public)	24/08/2010	13/11/2012	24/01/2013	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000421 - P. N°1 DE LAMARCHE (NORD COTÉSTADE)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021002505 - P. N° 2 DE LAMARCHE (SUDCOTÉ SAONE)



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02101291 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

021000984 - STP DE LAMARCHE SUR SAONE

Débites de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	350
Débit moyen journalier	200
Débit réglementaire	200

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
POZZOLANE	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021000985 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 340	1 340	1 340	1 340

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21337	LAMARCHE-SUR-SAONE	-	100	1 375

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021000985 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Unité de distribution CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code : 021000985

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		13,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		21,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	10,00	13,45	19,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					11	19,30	19,87	20,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,73	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,07	0,31	0,46		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,20	0,36	0,51		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	13,03		13,03		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,60		7,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,45		7,45		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	22,40		23,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	26,30		27,90		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	92,49	92,49	92,49		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	12,40	12,67	12,80		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	516,00	530,18	535,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	7,68	7,68	7,68		
POTASSIUM	mg/L					1	1,80	1,80	1,80		
SODIUM	mg/L				200,00	1	4,80	4,80	4,80		
SULFATES	mg/L				250,00	3	22,70	23,63	24,20		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	23,50	47,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	1,00	5,50	10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,01	0,02		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code : 021000985

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	10,70	11,10	11,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			3	0,21	0,22	0,23		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	3	0,73	1,02	1,55		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	79,00	79,00	79,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,05	0,05	0,05		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,23	0,23	0,23		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,10	1,70	2,30		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	5,90	6,75	7,60		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	1,70	7,35	13,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	4,10	7,55	11,00		
TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	14,00	23,35	32,70		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code : 021000985

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
CHRYSENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (16 SUBST.)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL-1 NAPHTALÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,01		
PYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code : 021000985

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,02	0,03		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			2	0,03	0,03	0,04		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,03	0,05	0,07		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					2	0,04	0,04	0,05		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,06	0,07	0,07		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

Code : 021000985

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acifluorfen, aclonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminotriazole, a mitraze, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azinphos éthyl, azoxystrobine, bendiocarbe, benfluraline, benomyl, benoxacor, bentazone, betacyfluthrine, bifenthrine, biores methrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, buturon, béalaxyl, cadusafos, captafol, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carbétamide, cga 35474 2, cga 369873, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorbromuron, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chloro-4 méthylphénol-3, chlorophacinone, chlorothal onil, chlorothalonil r417888, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cloquintocet-meyl, clothianidine, cyanazine, cyazofamide, cycloxydime, cycluron, cyflufenamide, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, demeton s méthyl, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dibutylétain cation, dicamba, dichlobénil, dichlofenthion, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylène-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrin e, diflubenzuron, diflufenicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, diniconazole, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diquat, dithianon, diuron, emamectine, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfatate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esfenvalérate, ethephon, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxaprop-p-éthyl, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop-p-butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, flumioxazine, fluométuron, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurprimidol, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, heptamethyltrisiloxane modifié, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexaflumuron, hexazinone, hexythiazox, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mancozèbe, mandipropamide, mecoprop-1-ocetyl ester, mefenacet, mefenpyr diethyl, mepiquat, meptyldinocap, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, mépanipyrin, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, méthidathion, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métolachlore, métoxuron, métribuzine, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxamyl, oxyfluorfen, paclobutrazole, paraquat, parathion méthyl, parathion éthyl, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosalone, phoxime, piclorame, picolinafen, picoxystrobine, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propoxur, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridabène, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanol, pyroxsulame, pyrèthrine, quinalphos, quinmerac, quinoxyfen, quitozène, quizalofop, quizalofop-p-éthyl, sebutylazine 2-hydroxy, sebuméton, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébutylazine, teflubenzuron, tefluthrine, terbacile, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiazfluron, thidiazuron, thiencarbazon-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiobencarde, thiodicarbe, thiofanox sulfoxyde, thiométon, thébutiuron, triadiméfon, triallate, triasulfuron, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, trichloronat, triclopyr, trietazine 2-hydroxy, trietazine deséthyl, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, triforine, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétraconazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STP DE LAMARCHE SUR SAONE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		8

Année	UDI - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		24

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		32

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021000985 - CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE

021000984 - STP DE LAMARCHE SUR SAONE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000001050	STP DE LAMARCHE SUR SAONE	Principal	21337 - LAMARCHE-SUR-SAONE		ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

021002506 - PUIITS DE LAMARCHE (2)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000003085	PUIITS DE LAMARCHE(2)	Principal	21337 - LAMARCHE-SUR-SAONE		EAU BRUTE SOUTERRAINE

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2024

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l'unité de gestion et d'exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l'eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

CAP : P. N°1 DE LAMARCHE (NORD COTÉSTADE) (021000421)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROENZÈNES											
DICHLOROENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	39,53		39,53		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	256,10		256,10		
PH	unité pH					2	7,10		7,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,39		7,39		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	21,00		21,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	25,10		25,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	5,00	5,00	5,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

CAP : P. N°1 DE LAMARCHE (NORD COTÉSTADE) (021000421)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	12,00	12,00	12,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					1	21,00	21,00	21,00		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	10,00	10,00	10,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		2,00			1	0,06	0,06	0,06		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		2,00			1	0,06	0,06	0,06		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		2,00			1	0,05	0,05	0,05		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		20 000,00			1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		10 000,00			1	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	88,66	88,66	88,66		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	496,00	496,00	496,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			1	11,90	11,90	11,90		
POTASSIUM	mg/L					1	1,80	1,80	1,80		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,94	6,94	6,94		
SODIUM	mg/L		200,00			1	4,20	4,20	4,20		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	17,37	17,37	17,37		
SULFATES	mg/L		250,00			1	22,90	22,90	22,90		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			1	1,15	1,15	1,15		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%					1	28,00	28,00	28,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		4,00			1	0,03	0,03	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			1	13,90	13,90	13,90		

CAP : P. N°1 DE LAMARCHE (NORD COTÉSTADE) (021000421)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					1	0,28	0,28	0,28		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,05	0,05	0,05		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ARSENIC	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,16	0,16	0,16		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		5,00			1	0,17	0,17	0,17		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

CAP : P. N°1 DE LAMARCHE (NORD COTÉSTADE) (021000421)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

CAP : P. N° 2 DE LAMARCHE (SUDCOTÉ SAONE) (021002505)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	4		4		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	51,43		51,43		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	183,70		183,70		
PH	unité pH					2	6,90		7,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,49		7,49		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	15,10		15,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	15,80		15,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	10,00	10,00	10,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	2,60	2,60	2,60		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

CAP : P. N° 2 DE LAMARCHE (SUDCOTÉ SAONE) (021002505)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	11,00	11,00	11,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					1	21,10	21,10	21,10		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	40,00	40,00	40,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	3,00	3,00	3,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		20 000,00			1	8,00		8,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		10 000,00			1	28,00		28,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	58,14	58,14	58,14		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	303,00	303,00	303,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			1	0,00	0,00	0,00		
POTASSIUM	mg/L					1	0,60	0,60	0,60		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,93	2,93	2,93		
SODIUM	mg/L		200,00			1	1,50	1,50	1,50		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	11,27	11,27	11,27		
SULFATES	mg/L		250,00			1	2,50	2,50	2,50		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			1	4,75	4,75	4,75		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%					1	56,00	56,00	56,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		4,00			1	0,01	0,01	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			1	4,30	4,30	4,30		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L					1	0,09	0,09	0,09		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,07	0,07	0,07		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ARSENIC	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,10	0,10	0,10		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		

CAP : P. N° 2 DE LAMARCHE (SUDCOTÉ SAONE) (021002505)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAIN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

CAP : P. N° 2 DE LAMARCHE (SUDCOTÉ SAONE) (021002505)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

TTP : STP DE LAMARCHE SUR SAONE (021000984)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					1	13,03		13,03		
PH	unité pH			6,50	9,00	6	7,50		7,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,45		7,45		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	22,40		23,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	26,30		27,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<i>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</i>											
<i>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</i>											
ASPECT (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						3	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,67	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	3	0,00	0,37	1,10		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DE LAMARCHE SUR SAONE (021000984)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	3	10,00	13,33	16,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					3	19,60	19,93	20,40		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	47,00	47,00	47,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	10,00	10,00	10,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,05	0,05	0,05		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,04	0,04	0,04		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		2,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	92,49	92,49	92,49		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	3	516,00	526,67	534,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	12,40	12,67	12,80		
POTASSIUM	mg/L					1	1,80	1,80	1,80		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	7,68	7,68	7,68		
SODIUM	mg/L				200,00	1	4,80	4,80	4,80		
SULFATES	mg/L				250,00	3	22,70	23,63	24,20		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	3	0,73	1,02	1,55		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	3	0,00	0,00	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	10,70	11,10	11,70		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			3	0,21	0,22	0,23		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	79,00	79,00	79,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DE LAMARCHE SUR SAONE (021000984)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,23	0,23	0,23		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAIN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (16 SUBST.)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL-1 NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,07	0,07	0,07		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

TTP : STP DE LAMARCHE SUR SAONE (021000984)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					3	0,07	0,24	0,33		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					3	0,20	0,31	0,38		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	1,10	1,10	1,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	13,00	13,00	13,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	7,60	7,60	7,60		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	11,00	11,00	11,00		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	32,70	32,70	32,70		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

UDI : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,50		7,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<i>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</i>											
<i>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</i>											
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,75	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 18	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	10,00	13,50	19,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					8	19,30	19,85	20,90		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	1,00	1,00	1,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,06	0,06	0,06		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					8	0,00		13,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					8	0,00		21,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	8	523,00	531,50	535,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	8	0,00	0,01	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,05	0,05	0,05		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (16 SUBST.)	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL-1 NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					8	0,18	0,33	0,46		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					8	0,22	0,38	0,51		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	2,30	2,30	2,30		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	1,70	1,70	1,70		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	5,90	5,90	5,90		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	4,10	4,10	4,10		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	14,00	14,00	14,00		
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

UDI : CC APV, RESEAU LAMARCHE SUR SAONE (021000985)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0210289 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	8
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	11
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	12
UDI CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	13
UDI CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	18
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	19
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	19
Annexes	20
Liste des sigles	21
Informations sur les Points de Surveillance	22
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire	23

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

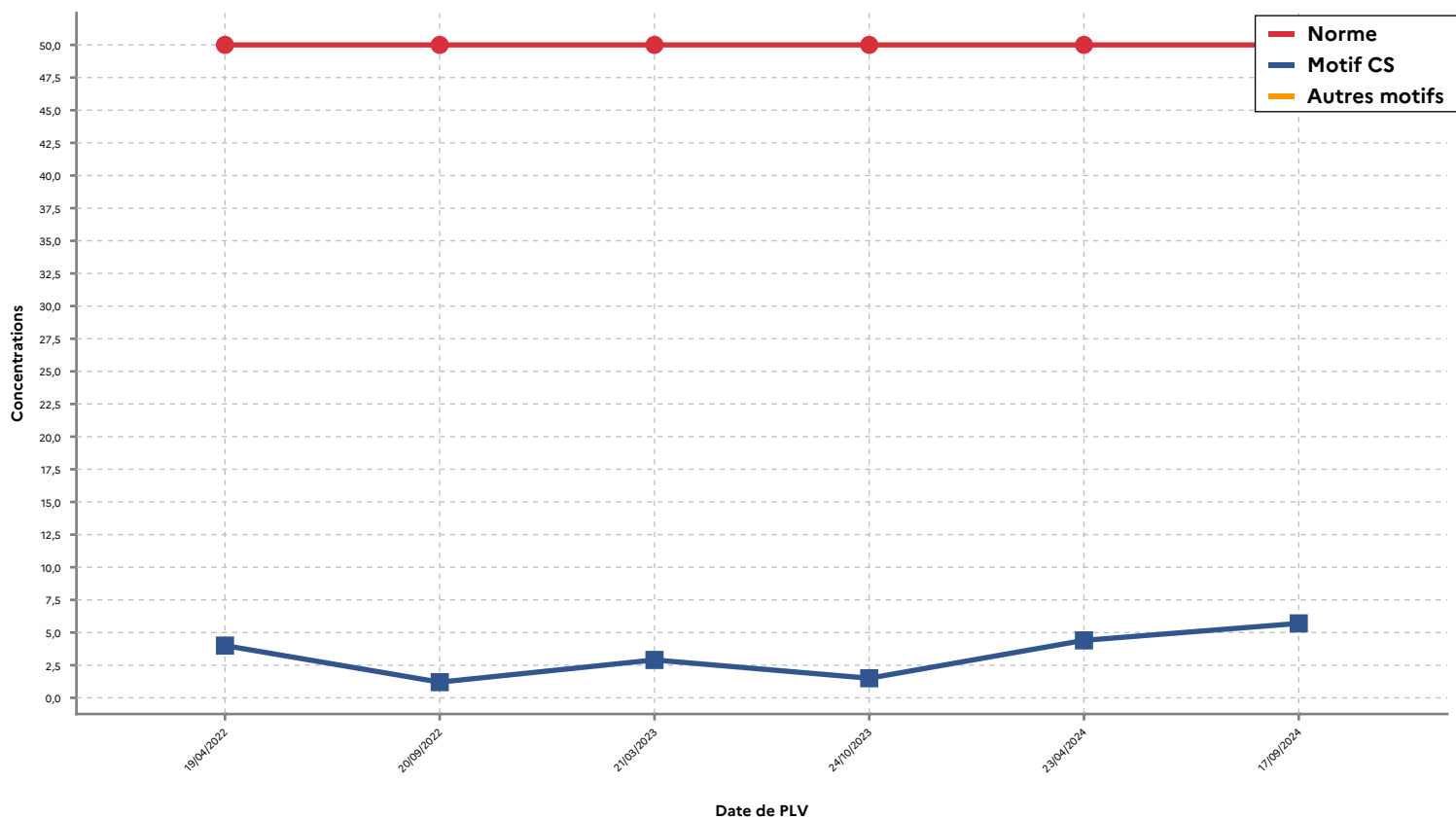
Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : DIJON METROPOLE, RESEAU DE DIJON

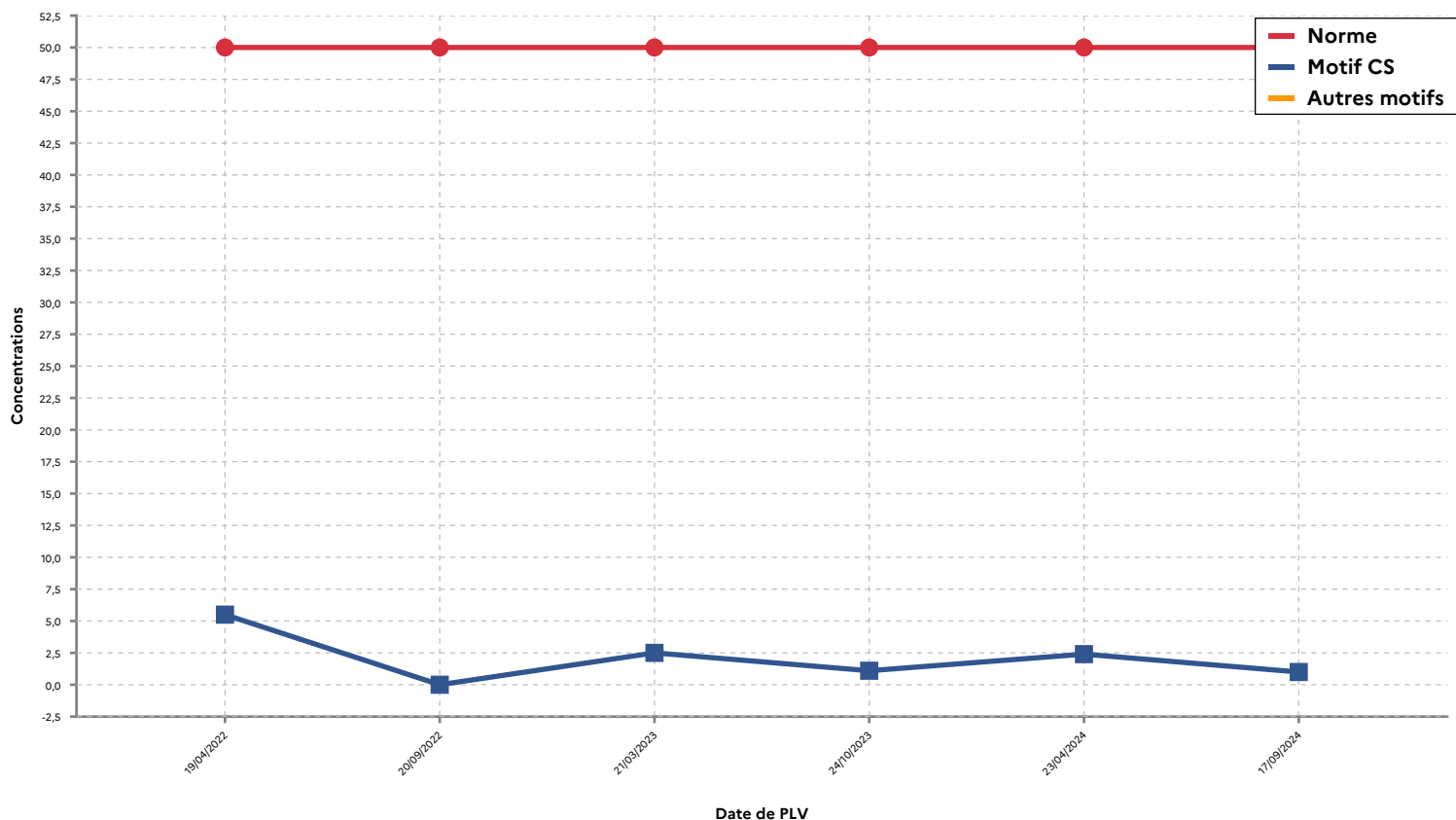
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)	CHAMPS CAPTANT	FLAMMERANS	05008X0001	Procédure terminée (captage public)	07/12/1997	22/03/2007	08/06/2007	80 %
P. DE DIJON A PONCEY (105)	CHAMPS CAPTANT	PONCEY-LES-ATHEE	05008X0132	Procédure terminée (captage public)	07/12/1997	22/03/2007	08/06/2007	80 %
EAU DE LA SAONE A PONCEY	PRISE EN RIVIERE	PONCEY-LES-ATHEE	021002109	Procédure terminée (captage public)	07/12/1997	22/03/2007	08/06/2007	80 %

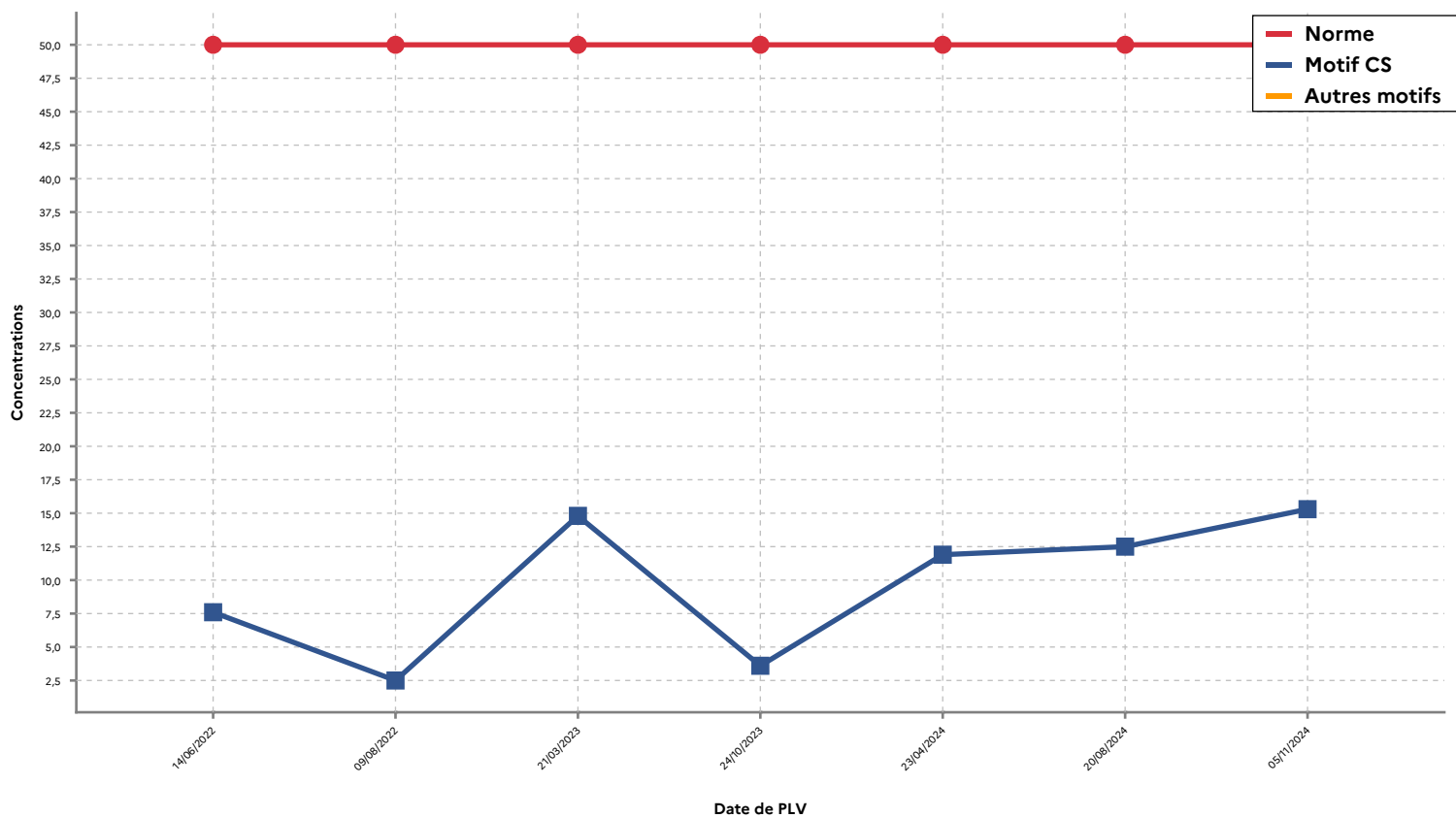
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000088 - P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021000089 - P. DE DIJON A PONCEY (105)



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 021002109 - EAU DE LA SAONE A PONCEY

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

02100710 - DIJON MÉTROPOLE

021000093 - STP DE PONCEY

Débits de production

Débits en m ³ /jour	
Débit de pointe	60 000
Débit moyen journalier	16 050
Débit réglementaire	6 200

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
ANHYDRIDE CARBONIQUE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
SOUDE	4: CORRECTION PH OU MINERALISATION
CHARBON ACTIF EN GRAINS	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

021001605 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 776	2 776	2 776	2 776

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
021	21367	MAGNY-MONTARLOT	-	100	261
021	21493	PONCEY-LES-ATHEE	-	100	574
021	21028	ATHEE	-	100	794
021	21699	VILLERS-LES-POTS	-	100	1 206

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

021001605 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code : 021001605

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					22	0,00		25,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					22	0,00		33,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	22	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	22	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			22	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			22	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	22	10,00	14,77	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					22	19,20	19,66	21,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						22	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						22	0,00	0,95	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					22	0,19	0,42	0,64		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					22	0,26	0,47	0,68		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
<small>(*) ÉQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)</small>											
<small>(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
CO2 LIBRE CALCULÉ	mg/L					4	12,30		20,39		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	4	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	22	7,30		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					4	7,42		7,55		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	17,70		20,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	21,50		25,40		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					4	78,25	81,43	85,51		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	8,60	9,73	10,80		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	22	430,00	464,73	498,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					4	7,34	7,56	7,69		
POTASSIUM	mg/L					4	2,10	2,25	2,50		
SODIUM	mg/L				200,00	4	6,00	6,43	6,70		
SULFATES	mg/L				250,00	12	28,30	37,69	48,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	5	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	22	0,00	0,00	0,03		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code : 021001605

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANION PHOSPHONATE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			14	3,20	3,88	5,60		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,06	0,08	0,11		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,67	0,92	1,44		
OXYDAB. KMNO4 EN MILIEU ACIDE À CHA	mg(O2)/L				5,00	1	1,50	1,50	1,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	4	0,00	3,25	7,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,75	3,00		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,05	0,05	0,05		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,02	0,02	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,05	0,05	0,05		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,09	0,12	0,15		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	8,00	8,00	8,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			4	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUROHEXANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLURONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUROBUTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUROOCTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PERFLUROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		2,00			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			5	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	2,80	3,84	6,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			5	3,90	5,14	7,70		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	3,90	5,36	8,30		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			5	10,70	14,34	22,10		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			5	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code : 021001605

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CUMÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			5	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.)*	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					5	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code : 021001605

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZOLES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES STROBILURINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					3	0,03	0,05	0,08		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,06		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,00	0,02	0,06		
OXA METAZACHLORE	microgramme/L					4	0,00	0,02	0,06		
PLASTIFIANTS											
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 105	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 114	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 123	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 125	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 126	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 128	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 149	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 156	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 157	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 167	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 169	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 170	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

Code : 021001605

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PCB 18	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 189	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 194	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 20	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 209	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 31	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 44	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 66	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 77	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PCB 81	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
BENZIDINE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
ETHYLUREE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acifluorfen, aclonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, aldicarbe sulfoné, aldicarbe sulfoxyde, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminotriazole, a mitraze, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azinphos éthyl, azoxystrobine, bendiocarbe, benfluraline, benomyl, benoxacor, bentazone, betacyfluthrine, bifenthrine, biores methrine, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, buturon, béalaxyl, cadusafos, captafol, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carbétamide, cga 35474 2, cga 369873, chinométhionate, chlorantraniliprole, chlorbromuron, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequ at, chloro-4 méthylphénol-3, chlorophacinone, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chloresulfuron, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cloquintocet-mexyl, clothianidine, cyanazine, cyazofamide, cycloxydime, cycluron, cyflufenamide, cymox anil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, demeton s méthyl, desmethylnorflurazon, desméth ylisoproturon, desmétryne, diazinon, dibromo-1,2-chloro-3propane, dibutylétain cation, dicamba, dichlobénil, dichlofenthion, dichloropropylène-1,3 cis, dichloropropylè ne-1,3 total, dichloropropylène-1,3 trans, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenuron, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimétachlore, diméthachlor e oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, diniconazole, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, diphenylamine, diquat, di thianon, diuron, emamectine, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, esfenvalérate, ethephon, et hidimuron, ethion, ethofumésate, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenhexamid, fenoxaprop-p-ethyl, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop-p-butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, flumioxazine, fluométuron, fluopicolide, fluopyra m, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir-meptyl, flurprimidol, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, folpel, fomesafen, f onofos, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénuuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthyloxyéthyl, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, heptamethyltrisiloxane modifié, hexachlorobenzène, hexaco nazole, hexaflumuron, hexazinone, hexythiazox, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazapyr , imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron , malathion, mancozèbe, mandipropamide, mecoprop-1-octyl ester, mefenacet, mefenpyr diethyl, mepiquat, meptyldinocap, metconazol, metolachlor noa 413173, metra fenone, metsulfuron méthyl, monuron, myclobutanil, mécoprop, mépanipyrin, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métami trone, métazachlore, méthidathion, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métolachlore, métoxuron, métribuzine, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, néburon, or yzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, oxamyl, oxyfluorène, paclobutrazole, paraquat, parathion méthyl, parathion éthyl, pencyc uron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phenmédiphame, phosalone, phoxime, piclorame, picolinafen, picoxystrobine, pinoxaden, pipero nil butoxide, prochloraze, procymidone, propamocarbe, propaquizafop, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propoxur, propoxycarbazone, propyzamide, pr osulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridabène, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanyl, pyroxsulame, pyrèthrine, quinalphos, q uinmerac, quinoxyfen, quintozène, quizalofop, quizalofop-p-éthyl, sebutylazine 2-hydroxy, sebuméton, simazine, simazine hydroxy, spinosad, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébutylazine, teflubenzuron, tefluthrine, terbacile, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hyd roxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiazfluron, thidiazuron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiobencarde, thiodicarbe, thiofanox sulfoxyde, thi ométon, thébutiuron, total des pesticides analysés, triadiméfon, triallate, triasulfuron, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, trichloronat, triclopyr, trietazine 2-hydroxy , trietazine desethyl, trifloxystrobine, trifluraline, triflusaluron-méthyl, triforine, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébufenpyrad, tébutam, tétra conazole, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	22	23
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	22	23
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STP DE PONCEY	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	UDI - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		66

Annexes

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Informations sur les Points de Surveillance

021001605 - CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON

021000088 - P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000088	P. DE DIJON A FLAMMERANS (55)	Principal	21269 - FLAMMERANS	ROBINET MELANGE EAU BRUTE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000089 - P. DE DIJON A PONCEY (105)

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000089	P. DE DIJON A PONCEY (105)	Principal	21493 - PONCEY-LES-ATHEE	ROBINET MELANGE EAU BRUTE	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021000093 - STP DE PONCEY

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000000093	STP DE PONCEY	Principal	21493 - PONCEY-LES-ATHEE	ROBINET SORTIE STATION	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
0210000001283	EAU BRUTE ENTREE STATION	Secondaire	21493 - PONCEY-LES-ATHEE	MELANGE DES 2 CHAMPS CAPTANTS	EAU BRUTE SOUTERRAINE

021002109 - EAU DE LA SAONE A PONCEY

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0210000002552	EAU DE LA SAONE A PONCEY	Principal	21493 - PONCEY-LES-ATHEE		EAU SUPERFICIELLE CATEGORIE A3

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2024

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l'unité de gestion et d'exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l'eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

UDI : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,50		8,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
<small>(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.</small>											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	1,00	1,00	1,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,90	1,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	10,00	14,60	21,00		
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C					10	19,20	19,58	20,50		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		25,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		33,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
MINÉRALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	446,00	461,90	474,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	10	0,00	0,00	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	3,20	3,50	3,80		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,05	0,05	0,05		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	8,00	8,00	8,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

UDI : CC APV, RESEAU DE SAONE MONDRAGON (021001605)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPANE-1,2 (OHV)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,19	0,34	0,53		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,26	0,40	0,62		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	7,70	7,70	7,70		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	6,10	6,10	6,10		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	8,30	8,30	8,30		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	22,10	22,10	22,10		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		